

L'agrandissement de la station d'épuration de Villars-sur-Glâne nécessite un crédit de 63 millions

Le sort de la STEP en votation

« STÉPHANIE BUCHS

Sarine » Les citoyens de cinq communes sarinoises doivent se prononcer le 28 septembre sur l'agrandissement de la Station d'épuration de Villars-sur-Glâne. En plus de cette dernière commune, ce sont aussi Avry, Matran, Hauterive et Neyruz qui font partie de l'Association pour l'exploitation de la station d'épuration de Villars-sur-Glâne (ASEV), ce qui représente un bassin de population de 17 000 habitants. Pour rappel, la votation porte plus précisément sur un crédit d'investissement de 63 millions pour l'agrandissement de la filière biologique et le traitement des micropolluants. L'assemblée des délégués de l'ASEV a validé cet objet à l'unanimité.

« Nous avons créé cette association de communes en 2024 et c'est elle qui porte le projet », précise Claude Monney, conseiller communal à Villars-sur-Glâne et président de l'ASEV. Et de mettre en évidence l'un des principaux objectifs du projet: « La Confédération aimerait que 80% des rejets des stations d'épuration soient traités pour les micropolluants. »



63

En millions de francs, le crédit sur lequel doivent se prononcer les citoyens

17 000

Le nombre d'habitants concernés par cette STEP

La STEP de Villars-sur-Glâne doit être protégée contre les crues tri-centennales de la Glâne. Charly Rappo-archives

Augmenter la capacité

A noter que la Glâne est une rivière déjà sollicitée par les STEP. Le Service de l'environnement du canton, qui s'exprime à ce propos dans nos colonnes en juillet 2024 par la voix de sa chargée de communication Rachel Brulhart, précisait: « L'épuration dans les installations qui y déversent des eaux doit impérativement être améliorée. La planification cantonale prévoit ainsi dans ce bassin-versant des mesures de régionalisation (raccordement des STEP, celle de Romont sur celle d'Autigny et celle d'Hauterive sur celle de Villars-sur-Glâne, ndlr). Ces STEP sont soumises à l'obligation de traiter les micropolluants et devront être agrandies afin de suivre le développement de la population et des activités dans leurs zones d'apport. Ces mesures permettront également une amélioration des eaux superficielles situées en aval. »

Autre objectif: assurer la capacité de la STEP à l'horizon 2045. Alors que les infrastructures actuelles à Villars-sur-Glâne arrivent à saturation en disposant d'une capacité de 30 000 équivalents-habitants. Les équivalents-habitants sont une mesure qui tient compte aussi des besoins des entreprises de chaque commune, c'est pourquoi ils sont supérieurs à la population. La nouvelle STEP pourra assumer le traitement des eaux pour 50 000 à 60 000 équivalents-habitants.

Concrètement, le projet doit tenir compte de plusieurs contraintes. A commencer par la protection des nouveaux ouvrages et du quartier de Sainte-Apolline contre des crues tri-centennales de la Glâne. Il prévoit aussi la construction de nouveaux bassins pour la filière de traitement biologique des



« L'infrastructure doit pouvoir continuer à fonctionner durant les travaux »

Claude Monney

eaux, la mise en place d'un traitement des micropolluants suivi d'une filtration sur sable, annonce la brochure d'information sur la votation. Il doit également tenir compte de l'espace réservé aux eaux.

Le projet empiètera sur cette zone protégée d'environ 30 m², car la place à disposition est très restreinte. Une dérogation est donc nécessaire. Car cet espace, inscrit dans la loi sur la protection des eaux (LEaux), doit rester en principe libre de construction. Il vise en effet à préserver la biodiversité locale ainsi qu'à absorber les crues, éviter les inondations ou encore contribuer à la protection de la qualité des eaux superficielles.

Côté financement, sur le montant total de 63 millions, 8 millions de subventions de la Confédération seront reversées à l'ASEV une fois les travaux terminés. Cette aide concerne

le traitement des micropolluants. La brochure informative rappelle: « La taxe annuelle perçue par chaque commune pour l'épuration couvre les frais annuels d'exploitation du réseau de canalisations et de la STEP, et alimente une réserve pour le renouvellement de ceux-ci. » La brochure précise par ailleurs: « Les charges liées à l'amortissement et au maintien de la valeur seront réparties entre les communes membres en fonction de la clé d'investissement définie dans les statuts de l'ASEV. » Ce qui représente 63,2% pour Villars-sur-Glâne, 11,6% pour Hauterive, 10,6% pour Neyruz, 10,2% pour Matran et 4,3% pour Avry.

Horizon 2030

Concernant les délais, le chantier doit s'étaler sur 4 ans. « La particularité, c'est que l'infrastructure doit pouvoir continuer

à fonctionner durant les travaux », relève Claude Monney. « On construit d'abord une demi-STEP, et ensuite l'autre moitié. » Si aucun mouvement d'opposition à la votation ne s'est constitué, la mise à l'enquête du projet a tout de même engendré une dizaine d'oppositions « du voisinage direct ». « C'est la préfecture qui sera amenée à trancher. » Si tout se déroule sans encombre, il espère que la nouvelle infrastructure puisse être inaugurée en 2030.

« Nous avons également prévu, en plus de ces travaux, d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits et une pompe à chaleur. La température des eaux qui arrivent à la STEP pour traitement est d'environ 15 degrés. C'est une chaleur qui pourra être réintroduite dans le chauffage à distance. » »

La Liberté, 20.08.2025